PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023 À 00H01

Nombre de conseillers : 15Date de convocation : 1er juin 2023Conseillers en exercice : 12Date d'affichage : 1er juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à zéro heure et une minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date premier juin deux mil vingt-trois, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

<u>Étaient présents</u>:M. PÈNE Loïc, M. GUILLET Vincent, Mme RENAULT Patricia, M. BRETON Raphaël, Mme PELTIER Alexandra, Messieurs ROUSSEAU François, PLANCHAIS David, PAILLARD Michel, Mmes PILARD Christine, LORIER Anaïs, et M. CERTENAIS Rémi.

(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Était absent excusé : M. POIRIER Mathieu

Formant la majorité des membres en exercice

<u>Secrétaire de séance</u> :Madame RENAULT Patricia a été nommée secrétaire de séance.

(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR:

1. Élections sénatoriales - élection des représentants titulaires et suppléants

DCM2023-54 : Élection des délégués titulaires pour les élections sénatoriales

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM PAILLARD Michel, CERTENAIS Rémi et Mesdames PELTIER Alexandra, LORIER Anaïs.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées :

- M. PAILLARD Michel
- M. PÈNE Loïc
- Mme PELTIER Alexandra

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 11 - majorité absolue :6 Ont obtenu :

- M. PAILLARD Michel: 11 voix

- M. PÈNE Loïc : 11 voix

- Mme PELTIER Alexandra: 10 voix,

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

DCM2023-55 : Élection des délégués suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM PAILLARD Michel, CERTENAIS Rémi et Mesdames PELTIER Alexandra, LORIER Anaïs.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- M. PLANCHAIS David
- Mme RENAULT Patricia
- M. ROUSSEAU François

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 11 - majorité absolue :6

Ont obtenu:

M. PLANCHAIS David: 11 voixMme RENAULT Patricia: 11 voixM. ROUSSEAU François: 11 voix,

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00heures 25 minutes.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 20 juillet 2023 à 20 heures.